

Erwin Kessler, 72 ans, défenseur des animaux

Publication judiciaire

Par décision du Tribunal de district de Münchwilen du 22 septembre 2016. «Il est constaté que Tamedia Publications romandes SA a porté atteinte à la personnalité d'Erwin Kessler de manière illicite en employant les termes «Elle (la décision du tribunal fédéral) donne du crédit à un individu abonné aux excès de langage et à la diffamation» dans un article du 23 mai 2013 paru dans le journal «Le Matin», page 2. (Ch. 2 lit. b) du jugement du tribu-nal cantonal du canton de Thurgovie du 23 décembre 2014 [exécutoire].